



PC.DEL/712/08
28 August 2008

Original : FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union européenne

**Conseil permanent spécial No. 729
28 août 2008**

Déclaration de l'Union européenne sur la situation en Géorgie

L'Union européenne accueille chaleureusement Madame Ekaterine Tkechelachvili, Ministre des Affaires étrangères de la République de Géorgie au Conseil permanent et lui exprime toute sa sympathie dans l'épreuve que traverse son pays.

La situation en Géorgie est en cours d'examen au sein de l'Union européenne, et le Conseil européen se réunira lundi 1^{er} septembre pour poursuivre les discussions à ce sujet. La Présidence du Conseil de l'Union européenne voudrait attirer l'attention du Conseil permanent sur la déclaration suivante qu'elle a diffusée le 26 août :

« La Présidence du Conseil de l'Union européenne prend note de la décision prise par les autorités russes de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du sud.

Elle condamne fermement cette décision. Celle-ci est contraire aux principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale de la Géorgie, reconnus par la Charte des Nations unies ; l'Acte final de la conférence sur la

ue2008.fr

sécurité et la coopération en Europe et les Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, la Présidence du Conseil de l'Union européenne rappelle avec force son attachement au principe d'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues.

Elle appelle de ses vœux une solution politique des conflits en Géorgie. Elle examinera de ce point de vue les conséquences de la décision de la Russie. »

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie – Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

ue2008.fr